



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Coalition Burundaise des Défenseurs
Des Droits de l'Homme « CBDDH »
E-mail : hrdburundi@gmail.com
Site web : www.burundihrdcoalition.org
Twitter : @hrdburundi

Bujumbura, le 21 septembre 2023

Objet : Demande d'intervention pour
la libération d'Emilienne Sibomana

A Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de
Gitega et Président de la CECAB

A

Gitega

Excellence Monseigneur l'Archevêque,

La Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH) a l'honneur de s'adresser à votre haute autorité pour solliciter votre intervention dans le dossier RMPG 7941/MD. P où Emilienne Sibomana, ancienne secrétaire à ce Lycée Technique Christ Roi de Mushasha a été poursuivi et condamné après avoir dénoncé des faits d'abus sexuels dont l'Abbé de Laurent Ntakarutimana se serait rendu coupable.

En effet, Excellence Monseigneur l'Archevêque, en date du 26 janvier 2023, trois membres du gouvernement du Burundi à savoir le ministre en charge la communication, Madame Léocadie Ndacayisaba, le ministre en charge de l'énergie, Ir Ibrahim Uwizeye et le ministre en charge de l'éducation, Prof. François Havyarimana, ont effectué une descente conjointe dans la province Gitega, pour recueillir les doléances de la population. Parmi les défis relevés par les participants, figurent ceux liés aux abus sexuels en milieu scolaire.

Ainsi, Emilienne Sibomana, à cette époque secrétaire du Lycée Christ-Roi a pris le micro et a dénoncé publiquement le comportement de l'Abbé Laurent Ntakarutimana, directeur de cette école qui « abuse sexuellement » des jeunes filles fréquentant l'école sous sa responsabilité.

Cette prise de parole publique a été motivée par le fait qu'elle avait sollicité l'audience à la délégation avant le début de la séance et que cette dernière lui a demandé de parler publiquement ce qu'elle avait dit en privé.

Les participants à cette séance ont salué le courage de cette dame qui a plaidé pour la protection des jeunes filles menacées par celui qui était censé être leur protecteur.

Après cette dénonciation, le ministre en charge de l'éducation a indiqué qu'il va mener des enquêtes approfondies pour savoir la réalité et punir le coupable conformément à la loi. Une commission d'enquête du ministère en charge de l'éducation a été mise en place mais n'a jamais donné de rapport.

Ce qui est surprenant, c'est qu'au lendemain de cette réunion, Emilienne Sibomana a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat de Gitega, à partir d'où elle a été transférée à la prison centrale de Gitega et aucune enquête n'a été diligentée sur les faits évoqués par elle.

Excellence Monseigneur l'Archevêque, les faits dénoncés n'ont jamais été à la base d'aucune instruction et paradoxalement, Emilienne Sibomana a été arrêtée et poursuivie à l'infraction de la dénonciation calomnieuse. Cette l'infraction de dénonciation calomnieuse est constituée si la personne dénoncée est acquittée ou si le ministère public a classé le dossier sans suite après enquêtes. Pour le cas d'espèce, la spontanéité de l'arrestation de la dénonciatrice, sans investigation ni comparution du suspect démontre la volonté des autorités judiciaires d'étouffer l'affaire. En ce qui concerne l'Abbé Laurent Ntakarutimana, il n'y a jamais eu ni acquittement ni classement sans suite de ce dossier.

Malgré les appels lancés par les défenseurs des droits humains pour demander sa libération, en date du 27 juin 2023, Emilienne Sibomana a été condamnée à une peine de 5 ans de prison ferme et une amende de 5 millions de francs burundais pour dédommager l'Abbé Laurent Ntakarutimana. Le tribunal a aussi décidé que si Emilienne ne paie pas cette somme, elle subira une contrainte par corps de 25 ans de servitude pénale.

Excellence Monseigneur l'Archevêque de Gitega, la CBDDH a été choquée par l'injustice que subit Madame Sibomana Emilienne qui croupit dans la prison centrale de Gitega par le fait qu'elle a mis au grand jour les abus commis à l'endroit des jeunes

filles du Lycée technique Christ-Roi, une des écoles implantées dans votre Diocèse. La présomption d'innocence étant la règle, si l'Abbé Laurent Ntakarutimana est libre, Madame Emilienne devrait être placée dans les mêmes conditions que lui.

L'objet de notre lettre est de vous demander de vous impliquer dans ce dossier en menant des investigations nécessaires et demander la justice pour Emilienne Sibomana, une de vos brebis. Mieux encore, ce sera un grand soulagement des jeunes élèves, les parents et le personnel du Lycée Christ Roi qui sont aussi des fidèles du Diocèse que vous avez la grâce de diriger et toute l'Eglise catholique en sera honorée si l'Abbé Laurent Ntakarutimana est blanchi par la justice après un procès équitable conduit selon l'art du droit.

Notre humble sollicitation, Excellence Monseigneur l'Archevêque, est motivée par le fait que le Lycée technique Christ Roi est une école sous Convention Catholique qui opère dans le Diocèse de Gitega sous votre responsabilité. Ainsi, vous avez la noble et lourde tâche de veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des jeunes âmes qui vous sont confiées par la Nation tout en veillant à un traitement équitable des éducateurs quelles que soient les contraintes.

Daigne, Votre Excellence, agréer l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour la CBDDH

Eulalie NIBIZI

Directrice exécutive

